




01 octobre 2017



## Réaction d'ENGIE Electrabel suite aux articles de presse relatifs à des documents de fabrication des cuves de Tihange 2 et Doel 3 prétendument secrets.

Le journal Der Spiegel affirme dans son édition du 22 septembre que la présence d'indications dans les cuves de Doel 3 et Tihange 2 aurait été gardée secrète dès les années '70. Deux documents sont avancés pour prétendre cela.

Cette affirmation est totalement fausse. Les deux documents dont il est question font partie des documents remis par Electrabel en toute transparence à l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN) lors de l'élaboration de son Safety Case.

Le premier document est un rapport de réunion datant du 8 janvier 1976. Il atteste qu'un anneau de transition destiné à la fabrication de la cuve de Tihange 2 a été rebuté et que cette pièce a été refabriquée. Cette pièce rebutée n'a donc pas été utilisée et ne fait partie ni de la cuve de Tihange 2 ni de celle de Doel 3.

Le deuxième document est un rapport de synthèse décrivant le processus de fabrication des cuves de Doel 3 et Tihange 2 et les inspections réalisées dans ce cadre.

Ce document établit que toutes les pièces des cuves ont été inspectées et acceptées conformément au code ASME. Il s'agit de normes et standards américains appliqués aux centrales belges et auxquels leurs composantes doivent se conformer.



Lors des inspections ultra-son réalisées en 1975 et 1977, des indications ont été répertoriées mais elles respectaient entièrement les critères de l'époque. Les pièces concernées ont dès lors été acceptées.

Les technologies d'inspection ont fortement évolué ces 40 dernières années. Il est donc tout à fait normal que les résultats des inspections récentes réalisées en 2012, 2014 et 2016-2017 soient beaucoup plus précis.

L'on peut comparer la situation à celle d'un télescope qui permet à l'heure actuelle de voir à des milliards d'années-lumière, alors que ce n'était pas le cas il y a 40 ans.

Ces documents ne sont dès lors rien de neuf dans ce dossier. Le redémarrage de Doel 3 et Tihange 2 a été autorisé par l'AFCN sur base d'un dossier extrêmement abouti et construit sur base d'analyses et de recherches scientifiques intenses réalisées par les experts nationaux et internationaux consultés par l'Agence et l'exploitant.

ENGIE Electrabel regrette que certains tentent ainsi de semer la panique au sein de la population. Les centrales nucléaires belges sont sûres et exploitées dans le respect strict des règles. S'il devait y avoir le moindre doute à ce sujet, elles seraient immédiatement arrêtées. La sûreté nucléaire est et reste la priorité absolue d'ENGIE Electrabel.